

Sécurité Publique - Affectation de cinq policiers auxiliaires au Commissariat Central de Police de Besançon - Convention avec M. le Préfet de la Région de Franche-Comté, Préfet du Doubs

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le plan d'action pour la sécurité, adopté le 13 mai 1992 par le Gouvernement, s'est tout particulièrement fixé comme objectif un accroissement de la présence policière sur le terrain afin de mieux prévenir les délits et dissuader les délinquants.

Dans cet esprit, 1 000 postes supplémentaires de policiers auxiliaires ont été créés (600 en 1992, 400 en 1993) pour renforcer la Police Nationale en particulier dans ses missions de police de proximité.

C'est à la suite de ces mesures et en réponse à ma demande que M. le Préfet a fait connaître l'arrivée prochaine à Besançon de cinq policiers auxiliaires.

Ces personnels, militaires du contingent, seront affectés pendant la durée de leur incorporation au Commissariat Central de la Police Nationale de notre ville. En contrepartie, la Ville de Besançon prend en charge différentes prestations, notamment les frais afférents à leur hébergement et à l'équipement des locaux ; les services de la Mairie ont déjà réservé un logement à cet effet.

C'est pourquoi je vous propose de m'autoriser à signer avec M. le Préfet la convention à intervenir valable pour une durée de 10 mois et renouvelable par tacite reconduction pour des périodes équivalentes, étant indiqué que les crédits nécessaires au paiement des dépenses à la charge de la Ville seront prévus aux budgets primitifs des années concernées.

M. TABOURNOT : Monsieur le Maire, j'aurais voulu poser une question en liant les dossiers 14 et 15 puisque les points sont pratiquement identiques. J'aimerais savoir s'il va y avoir des critères de sélection en ce qui concerne les jeunes appelés qui vont être mis à disposition, car si on enlève un mois de classe, il leur reste neuf mois. S'ils n'ont aucune formation dans le domaine qu'on va leur proposer et aucune connaissance de ce qu'on va leur demander de remplir, je ne vois pas comment ils vont être efficaces. C'est une question que je pose.

D'autre part, on parle rémunération de l'appelé, j'aurais voulu savoir s'il est prévu, comme dans le cadre par exemple des objecteurs de conscience, d'avoir une rémunération plus importante compte tenu du fait qu'ils font un travail ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Non.

M. TABOURNOT : Je ne vois pas comment, très honnêtement, on n'entre pas dans un système dangereux parce qu'à partir du moment où on va mettre à disposition des collectivités locales des appelés dans quelque service que ce soit, cela n'encourage pas la création de postes et au point de vue de l'emploi, cela devient un système qui sera dangereux à long terme.

M. TOURRAIN : Les deux propositions que vous nous faites sont issues du débat que nous avons eu au mois de juin avec M. BEN TOLILA et cela note une certaine bonne volonté par rapport aux demandes que nous avons faites. Déjà la Police Municipale s'est vue équipée de trois véhicules neufs, de motos, nous nous en réjouissons. Maintenant vous répondez à une attente qui doit normalement dégager sur le plan administratif des postes pour la Police Nationale puisque c'est cela qui est l'objectif et donc c'est une bonne chose.

Lors de ce débat, Monsieur le Maire, nous avons beaucoup insisté sur la faiblesse des effectifs de la Police et M. BEN TOLILA a reconnu que les effectifs étaient faibles. Vous deviez intervenir une nouvelle fois auprès du Ministre de l'Intérieur. Pouvez-vous nous dire ce qu'est devenue votre intervention, est-ce qu'elle est vouée à l'échec comme les précédentes que vous avez faites ou non ?

M. NACHIN : Je voterai pour ces deux propositions mais je crois aussi, comme M. TABOURNOT, qu'il s'agit là d'un pis-aller et que la solution c'est d'abord de recruter du personnel en nombre suffisant. On en a eu la preuve avec la manifestation tout à l'heure des syndicats des personnels communaux, des

personnels qui sont recrutés sur la base de personnels titulaires. Je rappelle quand même, en ce qui concerne les effectifs de la Police, et je l'avais signalé au mois de juin lors du débat intéressant que nous avons eu sur ce problème-là, qu'il y a des besoins qui ne sont pas satisfaits. Il n'y a pas eu de création de postes depuis le mois de juin.

Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que les cinq policiers auxiliaires qui sont mis à disposition du Commissariat de Police vont mobiliser un certain nombre de policiers qui devront en assurer l'encadrement, donc qui ne seront pas disponibles pour d'autres tâches. Je crois que ce qu'il faut, c'est aller vers des créations d'emplois aussi bien en ce qui concerne les services de prévention que les services de la Police Municipale ou de la Police Nationale. Je sais que cela déborde un petit peu le cadre de vos compétences, Monsieur le Maire, en ce qui concerne la Police Nationale mais je tenais à le dire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous faites effectivement des interventions sur les rapports 14 et 15 qui sont deux choses bien différentes. Je commence par le rapport 15. Jusqu'à présent, la Gendarmerie Nationale avait à sa disposition des gendarmes auxiliaires et cela fonctionnait bien. M. le Ministre de l'Intérieur, sur la demande de plusieurs maires de grandes villes, a souhaité mettre en place le même système, c'est-à-dire des policiers auxiliaires, et nous avons pu en obtenir sept pour le Département du Doubs dont cinq à Besançon et deux dans la région de Montbéliard. Cela suite à mes interventions, Monsieur TOURRAIN, je ne signale pas toutes les interventions que je fais dans les différents Ministères. Elles ne sont pas toujours couronnées de succès mais cela arrive quand même parfois.

Pour les cinq policiers auxiliaires, ils viendront s'ajouter quand même à l'effectif de police toujours insuffisant c'est vrai et je renouvelle cette demande constamment auprès des différents Ministres de l'Intérieur depuis longtemps, mais ils ne vont pas mobiliser des instructeurs constamment. Ils vont aller avec les équipes de police et se former de cette façon-là avec un petit peu de formation sans doute technique etc. mais je crois que cela va s'ajouter quand même à l'effectif actuel.

Quant aux appelés qui seront dans ce Service National Ville, c'est un peu un service civique si vous voulez où pendant neuf mois ils vont s'ajouter à nos animateurs dans nos MPT, donc c'est encore un plus qui se met au niveau de la prévention et de la vie des quartiers. Nous ne pouvons qu'être d'accord pour cet ajout à la fois à la Police Nationale en effectif insuffisant nous le savons, et à l'effectif de nos maisons de quartiers qui, bien entendu, a toujours besoin de bras supplémentaires. C'est vrai que l'idéal serait de pouvoir augmenter nous-mêmes notre personnel dans la plupart des services. Malheureusement ce n'est pas le cas vous le savez en fonction de rigueurs budgétaires comme pour la Police Nationale où il serait préférable qu'ils aient bien entendu dix, vingt agents de police supplémentaires mais là aussi ce n'est guère possible.

C'est une proposition qui est faite, que j'approuve totalement et qui va soulager un petit peu, ajouter quand même quelque chose à ce qui existe actuellement en matière de prévention ou de répression pour la Police Nationale.

M. RAGOT : Monsieur le Député-Maire, juste un point concernant le dossier n° 15. Comme vous l'avez à juste titre rappelé, on peut faire un parallèle avec ce qui se passe au niveau gendarmerie. Seulement il y a un point différent et là cela concerne la ville, c'est qu'au sein de la gendarmerie, les gendarmes auxiliaires ont l'hébergement pris en compte par le Ministère de la Défense. Or là ce sera à la charge de la Ville alors que c'est un service qui dépend de l'Etat. Est-ce qu'il n'y a pas danger que par ce biais-là, petit à petit l'Etat se désengage au détriment des collectivités territoriales ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est vrai, vous avez raison de souligner que par rapport à la Gendarmerie qui prend tout en charge, ici il est demandé des prestations à la Ville.

Pour répondre à M. TABOURNOT, nous avons dans le courrier que j'ai adressé en octobre au Préfet, souligné qu'il fallait que ces appelés du contingent aient une compétence reconnue en animation, qu'ils possèdent des diplômes BAFA, etc. et une expérience auprès d'enfants et d'adolescents. Mais la sélection se fera par les Services de l'Armée.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.